



Formation-action : Les droits culturels, levier du pouvoir d'agir

*Considérer chaque personne dans sa globalité
pour favoriser l'accès aux droits*

19 et 20 octobre, 16 novembre et 12 décembre 2017

Les droits culturels, rassemblés dans la déclaration de Fribourg (2007), sont définis comme les droits d'une personne, de choisir et d'exprimer son identité. Ils regroupent à la fois les droits qui protègent l'identité (non discrimination, liberté de pensée, de conscience, de religion), les moyens d'expression de cette identité (liberté d'expression), et l'accès aux ressources nécessaires à la construction de l'identité (droit à l'éducation, à l'information, liberté d'association, etc.) ; et sont institués en France par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

S'appuyer sur les droits culturels conduit à considérer les problématiques posées à la société non plus en termes de besoins à satisfaire ou de problèmes à résoudre, mais en termes d'échange de savoirs, de développement de liens, et de capacités.

En invitant à **prendre en compte l'ensemble des dimensions de la personne**, les droits culturels questionnent les politiques publiques qui tendent à considérer les individus de manière segmentée (comme patient, allocataire, contribuable, etc.). La tendance à la segmentation réduit la **capacité des personnes à agir sur leurs propres situations et celles des collectifs auxquels elles se rattachent** (voisinage, famille, société, etc.). Or, comment revendiquer le droit d'accès aux soins, au logement, à l'alimentation, à l'éducation, au travail, aux loisirs... sans tenir compte de ces dimensions culturelles qui favorisent le déploiement de l'ensemble des droits de façon adaptée à chacun ?

Parler de droits culturels, c'est reconnaître à chacun le droit de développer les multiples facettes de son identité et rendre ainsi possible l'articulation entre ses identités spécifiques et le sentiment d'appartenance à une communauté (y compris nationale), qui donne envie et capacité à agir.

Décloisonner, réinterroger les valeurs qui guident l'action, redonner du sens, prendre en compte la richesse des ressources en présence, développer de nouvelles méthodes, favoriser la participation, faire évoluer les représentations, lutter contre les discriminations : autant de démarches auxquelles les droits culturels conduisent à réfléchir.

Analyser ses pratiques et sa posture professionnelle grâce à l'approche basée sur les droits culturels amène ainsi à questionner les manières de concevoir, de construire, de conduire les actions, et d'être en relation avec les autres.

OBJECTIFS :

- **Prendre conscience collectivement des enjeux culturels du développement des capacités** des personnes, des organisations et des territoires ;
- **Développer l'analyse des pratiques** au regard des droits culturels (exemples de situations précises analysées) et leur comparaison ;
- **Evaluer les projets et activités** selon une approche basée sur les droits culturels.

INTERVENANTE :

Christelle Blouët, Coordinatrice Réseau culture 21.

PROGRAMME :

- Jeudi 19 octobre, de 9h30 à 17h30 :
Les droits culturels, pourquoi ?
Introduction au concept de droits culturels
- Vendredi 20 octobre, de 9h30 à 17h30 :
Les droits culturels, comment ?
Présentation de la méthode d'observation et d'analyse des pratiques.
Analyse de cas à partir des pratiques des participants
- Jeudi 16 novembre, de 9h30 à 17h30
Analyse de cas à partir des pratiques des participants
- Mardi 12 décembre, de 9h30 à 17h30
Problématiques et propositions pour développer le pouvoir d'agir

Le programme des journées de novembre et décembre sera déterminé au cours de la formation, à partir des travaux en cours sur les analyses de cas des participants.

« L'analyse à travers les droits culturels met en évidence la création de richesse qui se joue potentiellement dans la relation entre un agent qui incarne et facilite l'utilisation du service public sur un territoire, et des habitants qui vivent une institution éclatée, désincarnée et peu sensible à la nécessité de rendre plus lisible et plus confortables les parcours administratifs. »

Parole de professionnel.